



Arrêté du Maire
Arrêté portant délégations consenties à Monsieur ANNIC Régis
1^{er} conseiller délégué au Maire
Avec effet au 21 mars 2026

Le Maire de la commune de Saint-Georges-du-Bois,
Vu le CGCT et notamment ses articles L.2122-18 et L 2122-20

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER : Contrats de maintenance

M ANNIC Régis, sous l'autorité de M Le Maire et en collaboration avec l'adjoint en charge des bâtiments, est chargé du suivi des contrats de maintenance.

ARTICLE 2 : Sécurité – Etablissements Recevant du Public (ERP)

M ANNIC Régis, sous l'autorité de M Le Maire et en collaboration avec l'adjoint en charge des bâtiments, est chargé des questions relatives à la sécurité.

Il veille notamment à l'application des mesures de sécurité dans les ERP ainsi que pour les équipements sportifs et les jeux extérieurs.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêt sera notifié à l'intéressé et publié après visa du contrôle de légalité.

Fait à Saint-Georges-Du-Bois, le 21 mars 2026
Le Maire,

Notifié le
Signature

21 mars 2026



Franck Breteau